

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 23 août 2010 à 20 h.

**PRÉSENTS :** Bruno Guilbault, conseiller  
Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Lucie Racine, conseillère  
Lawrence Cassista, conseiller  
Jean-François Labranche, conseiller

**PUBLIC :** 5

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

**RÉS.NO : 2010-08-162      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

**RÉS.NO : 2010-08-163      AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« D'ajourner la séance du Conseil municipal à 20 h 02 et de poursuivre avec la consultation publique afin de modifier le règlement de zonage #235-95 et le règlement de lotissement #236-95 pour spécifier à l'intérieur de la zone 54-A les usages interdits, pour abroger la classe d'usages intensifs (Rc) et pour augmenter la longueur d'une rue cul-de-sac ».

**INFORMATION**

Monsieur le maire demande à monsieur Bruno Guilbault, conseiller municipal et représentant du Conseil au C.C.U., d'expliquer les modifications aux règlements de zonage #235-95 et le règlement de zonage 236-95. Monsieur Guilbault explique que les modifications au règlement #235-95 sont les suivantes :

- la grille des spécifications reproduite sous la cote « annexe B » qui fait partie intégrante du Règlement de zonage #235-95 est modifiée de la façon

Dans la zone 54-A, les usages « hôtels, auberges, motels, cabines pour les touristes, tavernes, bars et boîte de nuit » sont interdits et le règlement 335-A-2010 abroge aussi la classe d'usages intensifs (Rc) .

Pour ce qui est du règlement de lotissement # 235-95, ce dernier est modifié pour remplacer l'expression « 150 » par l'expression « 450 ».

Il n'y a eu aucune question sur la présentation de monsieur Guilbault, alors le maire monsieur Marc Dubeau clôt la consultation publique à 20 h 05 ».

**RÉS.NO : 2010-08-164      RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE rouvrir la séance du Conseil municipal à 20 h 05 ».

**RÉS.NO : 2010-08-165      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant les Affaires nouvelles ouvertes ».

**RÉS.NO : 2010-08-166      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUILLET ET 3 AOÛT 2010**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 5 juillet et du 3 août 2010 tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière ».

**RÉS.NO : 2010-08-167      ADOPTION DU SECOND RÈGLEMENT #335-B-2010**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le second règlement #335-B-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 et le règlement de lotissement #236-95. Ledit règlement fait partie des présentes, comme si au long reproduit ». suivante :

**RÉS.NO : 2010-08-168      SUBVENTION DE 100 \$ AU CERCLE DES  
FERMIÈRES POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par :    Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal octroie un montant de 100 \$ au cercle des  
« Fermières » de Saint-Joachim, afin de les  
aider dans leurs activités durant l'année 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-08-169      MANDATER MARC DUBEAU MAIRE AU  
CONGRÈS DE LA FQM LE 30  
SEPTEMBRE, 1 ET 2 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par :    Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate, monsieur  
le maire Marc Dubeau, à assister au congrès de  
la FQM qui se tiendra à Québec les 30  
septembre, 1 et 2 octobre 2010 au Centre des  
congrès à Québec ».

**RÉS.NO : 2010-08-170      ACCEPTATION DE MAIN D'ŒUVRE +  
ÉQUIPEMENT À LA GRANDE FERME**

Il est proposé par :    Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim  
consent à fournir de la main-d'œuvre et  
équipement si cela est nécessaire pour un  
montant maximum de 300 \$ dans le cadre de  
fouilles archéologiques qui se tiendront à la  
Grande Ferme durant les mois d'août et  
septembre 2010. Ce montant sera pris à même  
les dépenses courantes de l'année 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-08-171      SUBVENTION AU FESTIVAL DE L'OIE  
DES NEIGES**

Il est proposé par :    Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte d'octroyer  
une subvention de 7 000 \$ au Festival de l'Oie  
des Neiges afin de les aider dans l'organisation  
et la préparation des activités en vue de la fin de  
semaine du 8, 9, 10 et 11 octobre 2010. Ce  
montant sera pris dans le budget du « Pacte  
rural ».

**RÉS.NO : 2010-08-172      ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU  
18 AOÛT 2010**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 18 août 2010 pour un montant de 8 637,13 \$. Ladite liste fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO : 2010-08-173      SOUPER DÎNATOIRE DE LA GRANDE  
FERME**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte de rembourser l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au souper dînatoire, souper-bénéfice de la « Grande Ferme » sous la présidence d'honneur de monsieur le maire Marc Dubeau. Cette activité se tiendra à la « Grande Ferme » le 23 septembre 2010. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-08-174      MANDATER LE MAIRE À  
L'OUVERTURE DE LA GRANDE FÊTE  
DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate le maire Marc Dubeau à assister à l'ouverture du lancement des activités de la « Grande Fête » le 3 septembre 2010 avec un cocktail de « Bienvenue » et un spectacle de musique à la Basilique, au coût de 57 \$. Ce montant sera pris à même le budget courant 2010 ».

**ÉS.NO : 2010-08-175      ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE  
LA FIRME LVM POUR CONTRÔLE  
QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR  
LES TRAVAUX D'AQUEDUC SECTEUR  
LA MICHE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux (2) soumissionnaires;

ATTENDU QUE le contrat a été accordé à la firme LVM, car la firme LEQ a répondu qu'elle n'avait aucune disponibilité.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de « LVM » d'une somme de 2 294,60\$ + taxes concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'aqueduc, secteur La Miche ».

**RÉS.NO : 2010-08-176      ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #336-A-2010**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement #336-A-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 plus précisément le premier alinéa de l'article 10.3.1.2 « hauteur maximale » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- La hauteur maximale des clôtures et des murs, calculée à partir du niveau moyen du sol où ils sont implantés, est fixée comme suit (voir le croquis). Le règlement et le croquis font partie des présentes comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO :2010-08-177      APPUI À L'ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES DE LA RÉGION DE QUÉBEC (03) APARQ**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim appuie les démarches de l'Association des personnes aidantes de la région de Québec (03) APARQ afin d'implanter dans notre milieu, la surveillance à distance du programme « PAIR » programme qui vise à sécuriser et soutenir les aînés qui vivent seuls à domicile ».

**RÉS.NO : 2010-08-178      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :    Lucie Racine

« DE lever la séance ordinaire du Conseil à 20 h  
30 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Suzanne Cyr, directrice générale  
et secrétaire-trésorière